



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 mai 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Débat consacré à l'intégration

### Compte rendu analytique de la 21<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018, à 15 heures

*Président :* M. Matjila (Vice-Président) ..... (Afrique du Sud)

## Sommaire

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (*suite*)

*2<sup>e</sup> séance : Table ronde sur le thème « Technologie et réduction des risques de catastrophe »*

*Débat général sur le thème « Des communautés en marche : la technique et l'innovation au service de sociétés durables et résilientes »*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-06917 (F)



Merci de recycler



*En l'absence de M<sup>me</sup> Chatardova (Tchéquie), M. Matjila (Afrique du Sud), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (suite)**

*2<sup>e</sup> séance : Table ronde sur le thème  
« Technologie et réduction des risques de catastrophe »*

1. **M<sup>me</sup> Grignon** (Représentante permanente adjointe du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Présidente de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-deuxième session), modératrice, dit que les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques extrêmes menacent la survie de populations partout dans le monde. De tels phénomènes, qui sont exacerbés par les changements climatiques, ont des effets préjudiciables sur la santé humaine, la biodiversité et les activités économiques et exercent une pression importante sur les institutions nationales.

2. D'après un rapport établi par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) intitulé « Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », les femmes et les enfants sont 14 fois plus susceptibles que les hommes de mourir lors d'une catastrophe. Il convient de tenir compte des besoins et des voix des femmes et des enfants dans la mise au point de solutions durables de réduction des risques de catastrophe. La Commission de la condition de la femme est préoccupée par le fait que les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement accentuent les inégalités et les désavantages auxquels les femmes et les filles sont en butte. Elle est également préoccupée par le petit nombre de femmes et de filles qui étudient et travaillent dans les domaines de la science, de la technologie, du génie et des mathématiques.

3. Les États Membres, en collaboration avec d'autres acteurs, doivent faire le nécessaire pour que la planification, l'exécution et le suivi des politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe, en particulier les approches technologiques, soient adaptés aux besoins des femmes et des filles. Il faut donner aux femmes touchées par les catastrophes naturelles les moyens d'agir efficacement et sur un pied d'égalité avec les hommes dans le cadre des processus de prise de décisions et des structures d'encadrement. Les pays devraient investir dans les femmes et les filles et adopter des stratégies qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et s'appuient sur la technologie pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience.

4. Le Conseil est sur le point de tenir une table ronde qui donnera l'occasion d'échanger les enseignements tirés de l'utilisation des technologies et de l'innovation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe. M<sup>me</sup> Grignon demande aux intervenants de décrire les mesures particulières mises en place par les États pour réduire les risques de catastrophe, y compris dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies et au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Elle demande en outre aux pays de faire part de leur expérience, à l'échelle nationale, en matière d'utilisation des technologies et de l'innovation pour renforcer la résilience et l'inclusion d'une manière intégrée tenant compte de la problématique femmes-hommes.

5. **M. Shohiyon** (Premier Vice-Président du Comité des situations d'urgence et de la protection civile, Tadjikistan), intervenant, dit que pour veiller à la mise à exécution du Cadre de Sendai, le Tadjikistan a créé un cadre national de réduction des risques de catastrophe qui rassemble les ministères d'exécution et les observateurs d'organisations internationales et de pays donateurs. En outre, le Comité des situations d'urgence et de la protection civile prend des mesures pour agir dans les quatre domaines prioritaires du Cadre de Sendai.

6. Un groupe de travail interinstitutions a été créé pour élaborer une stratégie de réduction des risques de catastrophe pour la période 2018-2030. Le Gouvernement se félicite que des organisations et des partenaires de développement internationaux aient contribué à élaborer la stratégie, car l'assistance internationale coordonnée et cohérente, y compris dans le domaine du renforcement des capacités, est essentielle pour réduire efficacement les risques de catastrophe.

7. Le Tadjikistan est sujet aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les coulées de boue, les tremblements de terre, les vents violents et les chutes de pierres. De tels phénomènes, qui sont exacerbés par les changements climatiques, présentent une menace pour la biodiversité, l'activité économique et la vie humaine ; en 2017, ils ont entraîné la mort de 300 personnes et des dégâts évalués à plusieurs millions de dollars. Pour réduire la vulnérabilité du pays, des stratégies complètes fondées sur les dernières technologies sont nécessaires. L'accès à des informations en temps utile, à des solutions novatrices et à des dispositifs d'alerte rapide, de prévention et de protection des écosystèmes a un rôle important à jouer dans le renforcement de la résilience face aux catastrophes, en particulier dans les régions rurales et montagneuses.

8. Depuis plus de 50 ans, le Tadjikistan dispose d'un système de contrôle et d'alerte rapide efficace. En 2000, la Banque mondiale a dirigé un projet visant à réduire l'incidence des glissements de terrain au moyen de technologies de télédétection. En outre, des travaux de recherches sont menés sur la formation de la grêle, qui ravage les récoltes. Le Tadjikistan est certes doté d'un système de détection anticipée pour les phénomènes météorologiques dangereux, mais celui-ci doit être modernisé. Une plateforme électronique d'assistance technologique créée dans le cadre de l'action menée pour exécuter le Programme 2030 pourrait faciliter les échanges d'informations et d'initiatives novatrices.

9. Le Gouvernement met à exécution des projets de réduction des risques de catastrophe avec l'aide de partenaires tels que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, les organismes des Nations Unies et les pays donateurs, dont la Chine, l'Arabie saoudite et la Suisse. Ces projets visent à améliorer les systèmes d'alerte rapide et les dispositifs de contrôle et de gestion des crises en utilisant les dernières technologies de l'information et des communications. Le Tadjikistan entend continuer à mettre au point des technologies et des mécanismes novateurs et à renforcer les institutions et les politiques nationales et régionales dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, y compris l'adaptation aux changements climatiques, la formation et l'amélioration de la coopération.

10. **M. Jackson** (Directeur exécutif de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle), intervenant, accompagnant son exposé d'un diaporama numérique, dit que la stratégie régionale complète de gestion des catastrophes de l'Agence est une feuille de route innovante visant à combler l'écart entre la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. Elle a pour objectif de renforcer les dispositifs institutionnels aux niveaux national et régional, en améliorant la gestion des connaissances, l'efficacité au niveau sectoriel et la résilience des populations. Elle comporte quatre volets transversaux : l'égalité des sexes ; les changements climatiques ; la viabilité environnementale ; les technologies de l'information et de la communication. La stratégie a été élaborée au niveau régional, mais elle est mise en œuvre à l'échelle nationale par l'intermédiaire d'un mécanisme visant à garantir que toutes les parties prenantes, y compris la société civile, collaborent et mettent leurs ressources en commun.

11. Pour améliorer la résilience face aux catastrophes, il est essentiel de fournir une protection sociale aux groupes sociaux les plus vulnérables, de préserver les infrastructures, de favoriser la diversification

économique, d'agir en matière de protection de l'environnement et de renforcer la capacité d'intervention opérationnelle. Rappelant que l'Agence est chargée d'assumer la fonction de centre régional d'échange d'information et de recherche liés aux catastrophes, M. Jackson dit qu'une plateforme électronique, appelée Caribbean Risk Information System, a été mise en place pour faciliter l'analyse, les recherches et la prise de décision fondée sur des données d'observation et pour renforcer les initiatives de gestion des risques et d'adaptation aux changements climatiques. Outre les données relatives à la gestion des risques, la plateforme comporte une carte des dangers, des outils de suivi en direct, des indicateurs de progrès ainsi que des outils géospatiaux et des ensembles de données géospatiales.

12. L'Agence a noué des partenariats avec des universités et des entreprises de pointe du secteur privé pour élaborer des initiatives telles que Spatial Edge, qui fournit une analyse en temps réel des cyclones. Une action est menée pour améliorer la collecte et la diffusion d'informations en utilisant la technologie mobile, la production participative et des portails en ligne. L'Agence emploie aussi la technologie pour communiquer à distance avec les donateurs et les acteurs politiques. Ses ressources étant limitées, elle a trouvé des solutions novatrices et rentables, en plaçant par exemple des caméras de surveillance sur des avions pour évaluer les dégâts causés par des catastrophes naturelles. Parmi d'autres initiatives, on citera le lancement de la plateforme DEWETRA, qui intègre différentes sources d'information, dont des capteurs et des caméras, pour améliorer la préparation aux catastrophes, l'atténuation de leurs effets et l'intervention le cas échéant, ou la mise en service de CaribViz, qui estime les incidences potentielles des tremblements de terre. À l'avenir, l'Agence cherchera à mieux utiliser l'Internet des objets, la technologie de la chaîne de blocs, les véhicules non habités, les informations obtenues par satellite et l'intelligence artificielle. Cependant, elle rencontre plusieurs difficultés, y compris les priorités politiques, le financement et la répartition des capacités.

13. **M<sup>me</sup> Triyanti** (Représentante des jeunes scientifiques du Groupe consultatif scientifique et technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour la période 2017-2018), intervenante, dit que l'objectif des travaux du Groupe consultatif scientifique et technique est d'appuyer l'élaboration de politiques fondée sur des données d'observation et de faire en sorte que la science et la technologie contribuent à l'action menée aux niveaux mondial, régional et national pour réduire les risques de catastrophe. Si la technologie peut certainement aider à

améliorer la résilience et favoriser le développement durable, les avancées technologiques rapides peuvent toutefois causer des dégâts économiques et environnementaux. M<sup>me</sup> Triyanti conseille d'éviter de considérer la technologie comme un produit plutôt que comme un outil et de préférer les technologies de pointe à d'autres formes de technologie. Lorsque des solutions technologiques sont introduites, il faut se poser la question de savoir si les populations peuvent financer et conserver la technologie en question.

14. L'éducation a un rôle essentiel à jouer tant dans le développement des technologies nouvelles et des innovations que dans leur diffusion auprès du public. Dans le cadre du renforcement des capacités, il convient de recenser les compétences particulières nécessaires à l'innovation technologique. Pour y parvenir au mieux, il faut avoir conscience de la nature interdisciplinaire de la science et encourager la collaboration de scientifiques de différents domaines. Les scientifiques devraient en outre collaborer avec les responsables politiques, les jeunes, les femmes et les populations autochtones afin d'accéder à de nouveaux horizons. Les échanges intergénérationnels sont particulièrement importants.

15. **M. Sokona** (Conseiller spécial dans le domaine du développement durable au Centre Sud et professeur honoraire à la faculté des sciences et technologies, du génie et des politiques publiques de l'University College de Londres), intervenant, dit que les catastrophes résultent de facteurs naturels et humains et que les risques qu'elles comportent se mesurent en pertes potentielles de vies humaines, de biens ou de revenus. Le rôle central de la technologie dans les activités de réduction et de gestion des risques liés aux catastrophes est largement reconnu, mais la technologie est une vaste notion. On tend à mettre l'accent sur les aspects concrets de la technologie (le matériel et les infrastructures), mais ses dimensions théoriques (la planification, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités) et organisationnelles (la participation active, les dispositifs institutionnels et la viabilité des solutions) sont tout aussi importantes. Le plus souvent, les institutions agissent de manière cloisonnée, alors que les questions auxquelles elles essaient de répondre sont transversales. L'innovation est par conséquent essentielle. Les institutions doivent trouver un moyen de rassembler les décideurs locaux, nationaux et mondiaux, les institutions de savoir et les universités et les spécialistes à tous les niveaux, depuis les agriculteurs jusqu'aux ministres.

16. Les mesures de réduction des risques de catastrophe doivent être adaptées à leur contexte. Le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dont M. Sokona est un Vice-Président, comporte un examen

des différentes technologies employées pour faire face à des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les innovations de pointe ou les solutions mises au point à l'échelle locale ou par des populations autochtones, qui peuvent s'avérer extrêmement efficaces. Le renforcement des capacités techniques, le financement, l'intérêt politique et l'établissement des priorités sont essentiels. Si les États se concentrent uniquement sur les aspects concrets de la technologie sans tenir compte de ses dimensions théoriques et organisationnelles, ils seront dotés, en fin de compte, de technologies qu'ils ne pourront pas utiliser efficacement. Les mécanismes institutionnels et l'accès aux vecteurs du savoir sont indispensables pour faire en sorte que les connaissances parviennent jusqu'à ceux qui en ont besoin.

17. **M. Yaakob** (Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session), commentateur, dit que l'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) a marqué un tournant pour le Forum. La treizième session du Forum offrira une occasion importante de promouvoir la mise en œuvre du plan stratégique et d'apporter des contributions pour la prochaine session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans le cadre duquel l'objectif de développement durable n° 15 sera examiné. À la même session, la contribution des forêts à l'accélération de la concrétisation des objectifs et à l'appui de l'action menée au niveau mondial pour créer des sociétés durables et résilientes sera mise en lumière.

18. Les forêts recouvrent environ 30 % de la surface de la Terre et 1,6 milliards de personnes en dépendent pour produire de l'énergie et s'alimenter. Les forêts ont un rôle fondamental à jouer dans la réduction des risques de catastrophe. Lorsqu'elles sont gérées durablement, elles empêchent la dégradation des terres et à la désertification et réduisent le risque d'inondation et de glissement de terrain, contribuant ainsi largement à l'atténuation des effets des changements climatiques. L'objectif 1.4 du plan stratégique consiste à accroître la résilience et la capacité d'adaptation des forêts aux catastrophes naturelles et aux effets des changements climatiques. La question est de savoir comment gérer durablement les forêts. L'appui financier est certes important à cette fin, mais la technologie peut aussi jouer un rôle vital, grâce à des outils tels que l'imagerie satellitaire, la cartographie et la collecte de données.

19. **M. Sokona** (Conseiller spécial dans le domaine du développement durable au Centre Sud et professeur honoraire à la faculté des sciences et technologies, du génie et des politiques publiques de l'University College de Londres) dit qu'à n'en pas douter, les forêts remplissent une fonction importante dans la prévention

de la dégradation des terres et de la désertification et dans l'action visant à garantir la sécurité alimentaire, comme l'a fait observer le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

20. **M<sup>me</sup> Triyanti** (Représentante des jeunes scientifiques du Groupe consultatif scientifique et technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour la période 2017-2018), dit que les mangroves peuvent contribuer à atténuer les effets des tsunamis. Les méthodes de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation fondées sur les écosystèmes peuvent être très efficaces, mais doivent gérées avec intelligence pour garantir la participation des populations locales.

21. **M. Jackson** (Directeur exécutif de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle), dit qu'il y a clairement une corrélation entre la couverture forestière et l'ampleur des dégâts consécutifs à des phénomènes liés aux changements climatiques. Étant donné que nombre de zones forestières dans les Caraïbes sont des propriétés privées, les pouvoirs publics doivent communiquer avec les populations locales et les encourager à adopter des méthodes de réduction des risques de catastrophe qui soient fondées sur les écosystèmes.

22. *Un film intitulé Now is the Time to Invest in Resilient Cities est projeté.*

*Débat général sur le thème « Des communautés en marche : la technique et l'innovation au service de sociétés durables et résilientes »*

23. **M. Edrees** (Observateur de l'Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et la Chine, met en avant l'importance que revêt l'intégration des politiques dans le cadre de la concrétisation des objectifs de développement durable et dit que le débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration doit maintenir sa fonction consistant à intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

24. Il est urgent de remédier au manque de moyens et d'infrastructures relatives à la technologie et l'innovation dans les pays en développement, en particulier dans le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il faut en outre renforcer les moyens de recherche dans les pays en développement. La coopération internationale, une fois revitalisée, doit viser à faciliter l'accès à l'énergie propre, développer l'infrastructure et favoriser la mise au point et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, à des conditions favorables, pour tous

les pays en développement. À cet égard, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés doit être pleinement mise en service.

25. L'infrastructure, l'industrie et l'innovation sont interdépendantes et, ensemble, favorisent le développement économique sans exclusion sociale et écologiquement viable. Les difficultés d'accès à l'infrastructure entravent le développement, la diversification et la création de valeur ajoutée, ainsi que la durabilité de l'urbanisation. L'infrastructure doit être adaptée au climat et économe en ressources ; l'innovation est, quant à elle, indispensable pour tirer le meilleur parti du potentiel économique des pays.

26. L'accès à la technologie est un puissant moteur de croissance économique et de développement durable, or il est inégal à l'intérieur des pays et entre les pays. Il est par conséquent impératif de promouvoir le développement et l'utilisation des technologies de l'information et des communications et des infrastructures de la technologie et de renforcer les capacités, y compris à l'appui d'un accès rapide et universel à Internet à un coût abordable.

27. Il faut renforcer la résilience des villes et des établissements humains pour réduire la vulnérabilité et les risques de catastrophe. Toutes les parties prenantes doivent redoubler d'efforts pour améliorer l'accès aux dispositifs nationaux d'alerte rapide. Rappelant les engagements pris au titre du Nouveau Programme pour les villes, M. Edrees dit que bâtir des villes résilientes exige des conditions propices, notamment : l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation ; une meilleure mise en commun des savoirs qui doit se faire selon des modalités concertées ; le renforcement des capacités ; des ressources financières, qui doivent être mobilisées aux niveaux mondial, régional et national. Il est nécessaire de redynamiser la coopération et les partenariats internationaux entre toutes les parties prenantes, sur la base des principes d'égalité, de non-discrimination, de responsabilité, de respect des droits de l'homme et de solidarité. L'exploitation du potentiel des sciences, des techniques et de l'innovation, la réduction de la fracture technologique et le renforcement des compétences à tous les niveaux jouent un rôle fondamental dans la marche vers le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

28. **M<sup>me</sup> Zahir** (Observatrice des Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que les petits États insulaires en développement sont extrêmement vulnérables aux chocs extérieurs environnementaux et économiques, tels que les crises et les fluctuations des marchés mondiaux. Le service de la dette bloque plusieurs pays à faible revenu

et à revenu intermédiaire depuis des dizaines d'années, limitant leur capacité de parvenir au développement durable. Les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent annuler des décennies de progrès en matière de développement. Combinés avec la sécheresse, la dégradation des océans, l'éloignement géographique, la limitation des ressources et les dettes de longue date, ils entravent la capacité des petits États insulaires en développement de se préparer et de faire face aux catastrophes.

29. Les cadres et programmes de travail arrêtés ces dernières années par les États Membres offrent un moyen de surmonter ces obstacles interdépendants. La difficulté consiste à trouver des solutions qui répondent aux besoins uniques de chaque pays, tout en tenant aussi compte de leurs expériences, bonnes pratiques et priorités communes. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) représentent une base d'action précieuse. L'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, prévu pour 2019, sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans la réponse aux besoins des petits États insulaires en développement.

30. Nombre de pays, dont des petits États insulaires en développement, n'ont toujours pas accès aux nouvelles technologies, qui sont essentielles pour renforcer les capacités de réaction et réduire les risques. Le système des Nations Unies et la communauté internationale doivent faire en sorte que ces pays disposent du financement, des moyens de mise en œuvre, des partenariats et du renforcement des capacités voulus, pour améliorer leur accès à ces technologies. À cette fin, il convient d'améliorer la coordination entre les organismes et de mener des actions guidées par les priorités de chaque pays. Les petits États insulaires en développement ont besoin de ressources humaines et de capacités techniques accrues, en particulier dans les domaines de la collecte et de l'analyse des données, car la capacité de recueillir et d'employer des données de base pertinentes est une condition préalable pour que l'investissement dans les mesures de réduction des risques soit pertinent. La construction de collectivités durables et résilientes est un projet nécessaire de longue haleine qui exige l'adhésion de l'ensemble des États et des industries.

31. **M. Gonzalez** (Colombie) dit que le système national de gestion des risques de catastrophe de son pays garantit une gestion méthodique et systématique des risques. Le système comporte un plan de gestion des risques fondé sur cinq objectifs stratégiques afin d'apporter une assistance technique à l'échelle locale. Dans le cadre du plan, 32 fonds départementaux de gestion des risques ont été créés, des plans locaux

(départementaux ou municipaux) de gestion des risques ont été mis en place dans 90 % du pays et 42 bureaux de gestion des risques ont été établis. Le système prévoit des mesures de prévention, y compris concernant les biens, les services, le logement et les infrastructures, pour éviter de nouvelles situations à risque. La Colombie estime que la gestion des risques est une question de développement indispensable à la viabilité et à la sécurité du pays.

32. Le transfert de technologie et de connaissances est essentiel au développement durable. Par l'intermédiaire de la politique nationale sur le développement du secteur productif, le Gouvernement crée des conditions propices à l'innovation en matière de production et de transfert de connaissances et de technologie. À moyen terme, M. Gonzalez espère que le système national pour la compétitivité des sciences, des technologies et de l'innovation introduira un modèle de planification, de suivi et d'évaluation des politiques consacrées au développement du secteur productif.

33. Les prochaines échanges de vues qui auront lieu dans le cadre du débat consacré à l'intégration devraient permettre aux États Membres de faire connaître l'approche qu'ils adoptent en matière de transfert de technologie, aux fins de la diffusion des bonnes pratiques. L'accélération de la mise en œuvre des stratégies nationales qui en résultera devrait, à son tour, contribuer à renforcer le Mécanisme de facilitation des technologies et à permettre que les engagements internationaux en matière de transfert de technologie soient honorés.

34. **M. Viet Dzong Van** (Viet Nam), dit que ces dernières années, les relevés climatologiques ont, de loin, dépassé les prévisions : des températures et conditions climatiques extrêmes ont causé d'énormes dégâts socio-économiques, en particulier dans les pays en développement, et des catastrophes naturelles encore plus graves menacent la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'accès à l'eau et le niveau de vie, ce qui, au final, accentue les inégalités. Le Vietnam est l'un des pays les plus sévèrement touchés par les catastrophes naturelles; chaque année, il enregistre des pertes économiques 1,5 fois supérieures à son PIB et plus de 300 personnes trouvent la mort ou disparaissent. Au Viet Nam, El Niño et La Niña ont provoqué une grave sécheresse et une intrusion d'eau salée.

35. Pays particulièrement vulnérable aux changements climatiques, le Viet Nam accorde une importance particulière à l'action concertée visant à y faire face. Il appuie sans réserve le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements

climatiques. Le Gouvernement vietnamien a déjà adopté son plan national d'application de l'Accord de Paris et demeure résolu à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % d'ici à 2030. Les pays développés doivent jouer un rôle de chef de file dans la concrétisation des objectifs de réduction des émissions en valeur absolue au titre de l'Accord de Paris et doivent aider les pays en développement à cet égard. Le Viet Nam a incorporé le Cadre de Sendai dans son plan national pour faire face aux catastrophes naturelles.

36. Il faut renforcer la coopération internationale pour faire face aux changements climatiques et placer un accent particulier sur le renforcement des capacités, le développement des technologies et l'accès à des ressources financières, telles que le Fonds vert pour le climat. Les pays en développement doivent pouvoir élaborer leurs propres stratégies et politiques de développement, conformément à leur situation nationale. Le système des Nations Unies et les autres partenaires de développement ont un rôle de premier plan à jouer pour promouvoir les changements structurels nécessaires à la sensibilisation, à la compréhension et à l'investissement dans la technologie et les infrastructures.

37. **M. Prongthura** (Observateur de la Thaïlande) dit que la science, la technologie et l'innovation sont indispensables au développement durable et à la construction de sociétés résilientes. La politique 4.0 de la Thaïlande est conçue pour transformer l'économie nationale en une économie fondée sur les connaissances et guidée par l'innovation grâce à des solutions technologiques visant à renforcer la résilience, telles que l'agriculture intelligente, qui prévoit la création d'un centre de gestion des eaux intelligent pour aider les agriculteurs en matière de planification agricole, et les villes intelligentes. La Thaïlande a aussi recours à la technologie et à l'innovation pour réduire les risques de catastrophe, notamment grâce à une application relative aux incendies de forêt qui permet au grand public de lancer rapidement l'alerte en cas d'incendie de forêt.

38. La résilience et la durabilité doivent reposer sur le principe d'inclusion. Les populations locales peuvent offrir des solutions uniques à nombre de problèmes locaux, grâce à leurs connaissances traditionnelles, leur savoir-faire et leurs ressources. Les pouvoirs publics, le secteur privé et la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, doivent donner davantage de moyens aux populations locales à cet égard.

39. Le renforcement de la résilience commence tout d'abord dans les consciences. Depuis plus de quarante ans, la Thaïlande adhère à la philosophie de

l'autosuffisance économique, une approche locale du développement durable axée sur l'être humain. Cette philosophie prône un mode de vie modéré, raisonnable et prudent, guidé par le savoir – et notamment la science – et la vertu. Grâce à ce mode de vie, les personnes, les familles, les populations et les nations peuvent devenir résilientes et résister aux chocs. La philosophie de l'autosuffisance économique a permis à la Thaïlande de résister à la crise financière asiatique de 1997 et au tsunami survenu dans l'Océan indien en 2006. La Thaïlande a partagé son approche avec nombre de pays d'Afrique et d'Asie et elle est résolue à nouer des partenariats avec davantage de pays. Pour que le développement durable inclusif devienne une réalité, les États Membres doivent tous collaborer pour mettre en commun les enseignements tirés de leurs expériences, continuer d'investir dans la science et la technologie et rendre les populations locales autonomes.

40. **M. Bermúdez Álvarez** (Uruguay) dit que son gouvernement entend adapter ses systèmes de production à la société de l'information, qui forme un monde de plus en plus interdépendant et divers. L'Agence nationale de la recherche et de l'innovation, créée en 2007, est chargée de promouvoir l'innovation productive et sociale et la recherche. Dans le cadre du volet innovation sociale du Plan Ceibal, des ordinateurs portables ont été distribués aux élèves et professeurs du pays. Bien que l'Uruguay n'ait adopté de stratégie en matière d'innovation qu'en 2005, sa nouvelle démarche est déterminante. Elle repose sur quatre piliers : la réforme du cadre juridique, la réforme des règles de procédure, la création de l'Agence nationale de la recherche et de l'innovation et la fourniture de ressources. Toutefois, la stratégie est affaiblie par l'isolement caractéristique qui touche toutes les tentatives de pays en développement en matière de coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. La promotion d'un environnement plus favorable à la science, à la technologie et à l'innovation, qui sont des outils essentiels pour parvenir au développement durable au niveau mondial, nécessite de franchir un nouveau cap en matière de coopération internationale, et notamment concernant l'aide publique au développement (APD).

41. La science, la technologie et l'innovation sont indispensables au développement durable. La coopération au service du développement est nécessaire pour qu'apparaissent les moyens, les connaissances et la technologie qui permettront de transformer les modes de vie. Même si l'économie de l'Uruguay ne cesse de croître depuis dix ans, des obstacles et des vulnérabilités structurels persistent, et le mouvement de récession qui a commencé dans la région aggrave la situation.

L'Uruguay est également aux prises avec une difficulté d'ordre démographique : la population du pays est peu nombreuse et vieillissante et, paradoxalement, toute augmentation du PIB a, par comparaison, une incidence importante sur le revenu par habitant, qui, malheureusement, en 2017, est l'unique facteur pris en considération pour déterminer si les pays ont le droit à l'APD. Le fait qu'il ait été inscrit dans la catégorie des pays à revenu élevé préoccupe l'Uruguay, car il risque de ne plus bénéficier de la coopération internationale pour le développement qui a appuyé et continue d'appuyer le renforcement des capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle nationale et locale, la promotion des droits de l'homme et la protection de l'environnement.

42. Enfin, le Conseil pourrait appuyer davantage les initiatives en cours d'exécution, telles que les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, pour concrétiser les engagements pris au Sommet mondial sur la société de l'information, ou la mise au point d'un programme numérique régional par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

43. **M. Duque Estrada Meyer** (Observateur du Brésil) dit que la technologie présente un intérêt non seulement pour l'objectif de développement durable n° 9 relatif à l'industrie, l'innovation et l'infrastructure, mais aussi pour tous les objectifs. Pour que les pays en développement surmontent les obstacles économiques sociaux et environnementaux structurels auxquels ils se heurtent, il est essentiel de faciliter l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et de renforcer les capacités visant à les mettre au point.

44. Le thème de l'actuel débat consacré à l'intégration relie la technologie aux objectifs de développement durable n° 11 et n° 13, relatifs, respectivement, aux villes et aux collectivités durables et aux mesures relatives au climat. Afin de s'adapter aux conséquences des changements climatiques, de renforcer la résilience et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris, il faut non seulement mobiliser des ressources, mais aussi tirer parti des solutions technologiques. La technologie offre de nouvelles possibilités en matière de politiques, ce qui permet aux pays d'atteindre les objectifs de la façon qui convient le mieux à leur situation particulière.

45. Le système des Nations unies pourrait faciliter au mieux les initiatives technologiques et novatrices des États Membres en renforçant le rôle des instances concernées, en particulier le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation

pour la réalisation des objectifs de développement durable et la Commission de la science et de la technique au service du développement. Les partenaires de développement devraient renforcer leur appui aux pays en développement et collaborer avec le secteur privé dans le domaine de la technologie de l'innovation, dans l'esprit de l'objectif n° 17 sur les moyens de mise en œuvre.

46. **M<sup>me</sup> Yáñez Loza** (Équateur) dit que l'Équateur demeure déterminé à réaliser le droit à la ville consacré dans le Nouveau Programme pour les villes, dans lequel les États Membres ont exposé leur projet de villes et d'établissements humains équitables, sûrs, salubres, accessibles, d'un coût abordable, résilients et durables, de manière à promouvoir la prospérité et la qualité de la vie pour tous. Des politiques de réduction et de gestion des risques de catastrophe sont nécessaires pour renforcer la résilience et la capacité d'intervention face aux risques naturels et causés par l'être humain. Les systèmes de prévention et d'alerte rapide permettent de réduire sensiblement les coûts des interventions après les événements. En avril 2018, le Gouvernement a publié la dernière version du plan national d'intervention en cas de catastrophe, qui définit les mécanismes de protection des droits des personnes touchées par les catastrophes naturelles et causées par l'être humain.

47. La mise au point et la diffusion d'innovations et de technologies est un moteur de croissance économique et de développement durable. L'Équateur entend développer des villes intelligentes qui utilisent les technologies numériques, les technologies énergétiques propres et les transports innovants.

48. L'Équateur encourage la recherche et l'échange de connaissances et s'emploie à accroître l'aptitude à se servir des outils numériques et le recours aux technologies dans les sphères publiques et privées pour transformer la production et développer l'économie. En 2017, 10,5 % des personnes âgées de 15 à 45 ans étaient aptes à se servir des outils numériques et seulement 58,3 % de la population avait déjà utilisé Internet. Malgré l'action menée au niveau national, la fracture numérique demeure une réalité. Les capacités d'innovation, de connectivité et d'accès à la technologie dont dispose l'Équateur sont limitées. Il demande donc aux partenaires de mobiliser davantage de ressources et de procéder à des transferts de technologie pour aider les pays en développement.

49. **M. Bolaji** (Nigéria) dit que le Nigéria s'est engagé à coopérer avec l'Union africaine pour faire avancer la science, la technologie et l'innovation et appuyer le renforcement des aptitudes et compétences qui

permettront à l'Afrique de lutter contre la pauvreté et le sous-développement. Son gouvernement a créé six centres scientifiques dans les six régions géographiques du pays pour inciter les jeunes à s'intéresser aux disciplines relatives à la science, et pour intégrer les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation en vue d'accroître la résilience et l'inclusion dans le cadre du Programme 2030. Les centres scientifiques servent aussi de plateformes d'échange des pratiques optimales pour ce qui est de tirer profit de la technologie et de l'innovation pour bâtir un avenir inclusif et résilient et appuient l'action menée au niveau national pour gérer et atténuer les risques. Néanmoins, l'absence d'infrastructures critiques demeure un obstacle au renforcement de la résilience. Le Gouvernement a donc institué une exposition annuelle de la technologie et de l'innovation, qui réunit inventeurs, chercheurs et investisseurs en vue de commercialiser les résultats des travaux de recherche, les inventions et les innovations produits par les organismes de recherche et les institutions tertiaires du pays.

50. Actuellement, le transfert de technologie en faveur des pays en développement n'est pas une réalité. Au contraire, les technologies autochtones sont extorquées par les fabricants de technologies plus complexes protégées par le droit d'auteur ou un brevet. En outre, la plupart des pays en développement doivent faire face au problème des courants financiers illicites qui sortent de leur économie, ce qui réduit la capacité de ces pays de créer les infrastructures critiques nécessaires à la technologie et l'innovation qui appuieraient des sociétés durables et résilientes. La coopération internationale visant à appuyer la technologie et les infrastructures technologiques et à les rendre plus faciles d'accès fait cruellement défaut.

51. **M<sup>me</sup> Hamdouni** (Maroc) dit que les défis auxquels le monde fait face ont un caractère global et exigent une réponse unifiée et, avant tout, innovante. Le renforcement de la résilience est un processus complexe qui nécessite un plan précis et commence par une prise de conscience collective. Même si la science, la technologie et l'innovation peuvent mettre le monde sur la voie de la durabilité et de la résilience, les pays en développement ne pourront utiliser la technologie de manière efficace que lorsqu'elle leur sera accessible, aux niveaux national et régional et dans tous les secteurs. Par conséquent, l'assistance technique et l'investissement dans la recherche-développement sont essentiels, tout comme l'adoption de politiques nationales et de cadres réglementaires favorisant.

52. Le Maroc a confiance dans le développement coopératif fondé sur la coopération intra-africaine ; il

espère que par la mutualisation des moyens et des efforts, la coopération Sud-Sud contribuera à l'émergence d'une Afrique nouvelle. L'Afrique est déjà un laboratoire du monde numérique. De jeunes start-ups dans les domaines de la finance, des télécommunications, de l'industrie et de l'agriculture, entre autres, sont porteuses de changements. Les innovateurs étant en majeure partie des jeunes à faible revenu, ce groupe doit être au cœur des politiques publiques.

53. Le Maroc compte mettre à exécution des projets d'infrastructure de grande envergure qui respecteront les normes internationales, afin de renforcer la résilience économique et sociale. Le Gouvernement s'emploie à accélérer la concrétisation des objectifs de développement durable en mettant les nouvelles technologies et l'innovation au centre de sa Stratégie nationale de développement durable. Parmi les différentes institutions marocaines gérant efficacement les risques figurent un centre de surveillance des crises relevant du Ministère de l'intérieur, qui gère les catastrophes depuis un poste de commandement central, et un centre de télédétection spatiale doté d'une technologie de pointe pour le suivi et la modélisation des phénomènes météorologiques extrêmes. Le Maroc continue de déployer des efforts inlassables pour améliorer la résilience de ses secteurs agricoles et énergétiques face aux changements climatiques, par l'adoption de solutions innovantes et durables, telles que le Plan Maroc Vert et le projet national d'énergie solaire, Noor.

54. **M. Dewar Viscarra** (Mexique) dit que l'urbanisation rapide devient un problème de taille pour le Mexique. L'accès à des ressources de base telles que l'eau, l'énergie, les soins de santé, l'éducation et d'autres services publics est difficile en l'absence des infrastructures nécessaires pour faire face aux pressions supplémentaires résultant de l'urbanisation. Les catastrophes sont imprévisibles et, sans infrastructure résiliente, peuvent mener à de graves dégâts et à d'importantes pertes. De ce fait, le Mexique a commencé à élaborer un protocole d'alerte commun, qui permettra aux autorités compétentes de donner l'alerte en cas de risque de catastrophe.

55. Le Mexique emploie aussi la technologie pour renforcer la résilience. L'Institut fédéral des télécommunications a défini les conditions techniques minimales nécessaires pour que les réseaux de téléphonie publics offerts par les différents fournisseurs d'accès soient interconnectés, et les normes de qualité obligatoires pour les opérateurs de téléphonie mobile. Par conséquent, en cas de catastrophe, le réseau de téléphonie demeurera opérationnel et les services

d'urgence seront en mesure d'apporter une réponse rapide et coordonnée. En ce qui concerne l'intégration, les réformes actuelles du système de télécommunications ont fait augmenter le nombre de foyers mexicains raccordés à Internet de 20 %, et un nouveau portail national de l'emploi a déjà permis à 1,8 millions de personnes d'obtenir un poste dans le domaine de l'emploi productif. En outre, le Conseil national pour la science et la technologie amène les femmes autochtones au secteur universitaire et à celui de la recherche grâce à des bourses spéciales conçues pour renforcer les travaux de recherche dans les domaines de la science, de la technologie, du génie et des mathématiques.

56. Le Conseil devrait continuer d'appuyer la création de partenariats qui faciliteraient la concrétisation de l'objectif de développement durable n° 9 relatif à l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation, de l'objectif n° 11 relatif à des villes et établissements humains résilients et de l'objectif n° 17 relatif aux partenariats de mise en œuvre, en particulier avec des organismes tels que l'Union internationale des télécommunications, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Mécanisme de facilitation des technologies.

*La séance est levée à 17 h 25.*